

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 21 mars 2018 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2017 portant homologation du circuit de vitesse de La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne)

NOR : INTS1804854A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-21, R. 331-35 à R. 331-44 et A. 331-21 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2017 portant homologation du circuit de vitesse de La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne) ;

Vu la demande de modification de l'arrêté d'homologation formulée par le gérant du circuit de vitesse de La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne) en date du 1^{er} décembre 2017 ;

Vu le plan-masse certifié conforme par la direction départementale des territoires de Seine-et-Marne ;

Vu l'avis favorable en date du 24 janvier 2018 de Mme la sous-préfète de Provins ;

Vu les avis favorables de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse du 6 décembre 2017 et 22 février 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 3 juillet 2017 susvisé est ainsi modifié :

1^o A l'article 1^{er} :

a) Les mots : « au plan-masse et aux plans complémentaires annexés au présent arrêté » sont remplacés par les mots : « au plan-masse annexé au présent arrêté » ;

b) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Le plan détaillé des zones réservées aux spectateurs prévues à l'article R. 331-21 du code du sport figure à l'annexe II. » ;

2^o Après l'annexe, il est ajouté l'annexe II figurant à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. – La préfète de Seine-et-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié par ses soins au propriétaire du circuit et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 mars 2018.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*Le chef de service,
adjoint au délégué à la sécurité routière,
A. ROCHATTE*

(*) Ce plan masse et ses annexes peuvent être consultés au ministère de l'intérieur (délégation à la sécurité routière, sous-direction de la protection des usagers de la route, bureau de la législation et de la réglementation), 18-20, rue des Pyrénées, 75020 Paris, ainsi qu'à la sous-préfecture de Provins, 17, rue Sainte-Croix, 77487 Provins Cedex.